



# LE 4 DÉCEMBRE 2014, les élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale auront lieu sur 1 seul tour.

Nous élirons les représentants des personnels dans les Commissions Administratives Paritaires, les Comités Techniques (Paritaires).  
Ces différentes élections seront un moment capital d'expression démocratique.  
**Ce qui est en jeu, c'est notre pouvoir d'intervention sur les décisions qui nous concernent.**  
Les résultats des élections professionnelles seront observés de près, aussi bien par les employeurs locaux que par le gouvernement.  
Dans un contexte national qui s'est extrêmement durci pour l'ensemble des salariés, ces prochaines élections professionnelles doivent être pour nous une échéance à saisir pour faire entendre notre voix et construire un rapport de force solide face aux projets du gouvernement et du patronat.

## le 4 décembre 2014 VOTONS



**SYNDICAT CGT VILLE DE  
NANTES CCAS ET SMANO**  
16 rue du Moulin  
44000 NANTES



# LE VOTE CGT, VOTRE MEILLEUR ATOUT !



# LE VOTE CGT, VOTRE MEILLEUR ATOUT POUR :

## Des élu(e)s CGT avec vous

Notre statut organise le dialogue social par des instances de consultation où les représentants des salariés sont élus.

## Pour la défense de nos droits individuels

Les Commissions Administratives  
Paritaires — CAP

Locales ou départementales

- Déroulement de carrière, promotions internes par groupes hiérarchiques dans chacune des catégories A, B et C
- Refus de titularisation, prolongation de stage
- Notation, entretien professionnel
- Temps partiel, disponibilité, détachement, formation...
- Conseil de discipline
- Commission de réforme...

## Pour améliorer nos droits collectifs

Les Comités Techniques (Paritaires) — CT(P)  
Locaux (+ 50 agents) ou départementaux

- Organisation et fonctionnement des services
- Orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Aide à la protection sociale complémentaire (mutuelle)
- Action sociale
- Bilan social
- Détermination des ratios promus/promouvables pour les avancements de grade
- Formation, insertion et égalité professionnelle
- Régime indemnitaire...

## SALAIRES

- Un salaire minimum à 1 700 euros
- L'augmentation pour tous de la valeur du point d'indice
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires
- L'intégration de toutes les primes dans le salaire
- La titularisation de tous les agents non titulaires et l'augmentation du temps de travail des agents à temps non complet

## SANTÉ AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Une approche globale de la santé prenant en compte les conditions de travail, la santé au travail
- La prévention des risques professionnels
- Une vraie médecine professionnelle et préventive
- La reconnaissance de la pénibilité de certains emplois
- De nouveaux droits statutaires en matière de reclassement et d'invalidité
- Revoir certaines méthodes de "management" mises en place par les employeurs qui pèsent sur la santé au travail des agents

## PROTECTION SOCIALE

- La santé est un droit fondamental pour tous, tout au long de la vie, garanti par un financement solidaire de la Sécurité sociale (payer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins)
- Le droit à la retraite à 60 ans pour tous avec un taux de remplacement net minimum de 75 % pour une carrière complète, hors catégorie active
- Une vraie politique familiale, plus juste, pour permettre aux familles d'assumer l'accueil, les soins, l'entretien et l'éducation de l'enfant, politique aujourd'hui en danger
- Des droits et les moyens d'accès à la couverture complémentaire

## SERVICE PUBLIC

- Une décentralisation synonyme de progrès démocratique et social avec de nouvelles garanties statutaires pour les agents
- Une mutualisation des moyens entre collectivités pour répondre aux besoins des usagers/citoyens
- La défense du service public de proximité par des fonctionnaires sous statut
- L'exigence d'un statut garant de l'indépendance du fonctionnaire

## DES REPRÉSENTANT(E)S CGT

Par le vote, vous déterminerez la présence des représentant(e)s de la CGT, du local au national :

### au CHSCT

(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail)  
**Locaux (+ 50 agents) ou départementaux**  
- Protection de la santé physique et mentale  
- Sécurité des agents dans leur travail  
- Amélioration des conditions de travail...

### au CRO

(Conseil Régional d'Orientation)  
- Elaboration des formations de tous les agents à partir des plans de formation des collectivités...  
- Organisation des préparations aux concours...

### au CDR

(Conseil de Discipline de recours)

### au CNFPT

(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)  
- Organisation des formations pour les titulaires et les non titulaires

### au CSFPT

(Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale)  
- Examen des projets de lois et de décrets relatifs au statut de la Fonction publique territoriale

### au CCFP

(Conseil Commun de la Fonction Publique)  
- Examen des questions relatives aux 3 versants de la Fonction publique (état, hospitalière, territoriale)



LE VOTE CGT, VOTRE MEILLEUR ATOUT !

FAISONS ENTENDRE  
NOTRE VOIX !

